Resolution 16-04-M

Training Lawyers to Resolve Everyday Legal Disputes

WHEREAS about 95% of court cases in Canada settle before trial and most legal matters never proceed to court, making dispute resolution the norm for most lawyers' daily practices;

WHEREAS lawyers need dispute resolution skills that are often distinct from litigation skills, and knowledge of specific dispute resolution options that may be appropriate for their clients beyond the formal judicial processes;

WHEREAS the Canadian Bar Association adopted the recommendations of the Systems of Civil Justice Task Force report in 1997, including that education and training on conflict management and dispute resolution options and on the means for integrating those options into legal practice should be mandatory for all law students and in bar admission courses;

Résolution 16-04-M

Former les juristes quant au règlement de différends communs

ATTENDU QU'environ 95 % des poursuites judiciaires au Canada sont réglées avant le procès et que la plupart des différends ne se rendent pas devant les tribunaux, et ainsi, le règlement extrajudiciaire des différends fait partie intégrante du travail quotidien de la plupart des juristes;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour les juristes d'acquérir des compétences en matière de règlement des différends, qui diffèrent souvent des compétences en matière de litige, et de connaître les options précises qui s'offrent en dehors des voies traditionnelles du système judiciaire, qui pourraient convenir à leurs clients.

ATTENDU QUE l'Association du Barreau canadien a adopté les recommandations du rapport de 1997 du Groupe de travail sur les systèmes de justice civile, y compris celles voulant que l'enseignement et la formation à l'égard de la gestion de conflits et des options en matière de règlement des différends ainsi que sur les moyens d'intégrer ces options à la pratique du droit soient obligatoires pour tous les étudiants et étudiantes en droit, ainsi que dans le cadre des cours de préparation au barreau;

Resolution 16-04-M

WHEREAS dispute resolution courses are often still optional in law school and bar admissions curriculums, and secondary to teaching litigation skills;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge law societies and law schools to recognize dispute resolution skills as a foundation of being an effective advocate, so that all graduating law students and bar admission students receive training in those skills, and be taught the spectrum of dispute resolution options and the ethical and legislative requirements to raise those options with clients.

Résolution 16-04-M

ATTENDU QU'encore bien souvent, il n'est pas obligatoire de suivre des cours sur le règlement des différends lors des études en droit et des cours de préparation au barreau, et que de tels cours sont secondaires par rapport à l'enseignement de compétences en matière de litige;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les barreaux et les facultés de droit à reconnaître que les compétences en matière de résolution extrajudiciaire des différends sont une composante essentielle pour que tout juriste soit efficace, de sorte que tous les étudiants et étudiantes acquièrent une formation en la matière et soient au fait, au terme de leurs études en droit et cours de préparation au barreau, des différentes options de règlement des différends et des exigences d'ordre éthique ou législatif relatives à la présentation de ces options à leurs clients.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Ottawa, ON, February 20-21, 2016.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Ottawa (ON), du 20 au 21 février 2016.

John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction